

ADREC

Association pour le Développement Raisonné et l'Environnement à Chatou
Association déclarée loi 1901 apolitique et non subventionnée

PLD

PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS

PLD

organisé par la CCBS à destination des 7 communes de la Boucle

Une enquête publique est ouverte en mairie du 14 janvier au 16 février

L'inquiétant projet de la CCBS

UN PROJET DE COULOIRS DE BUS EXTREMEMENT CONFUS

Page 59, on lit: "création de 3 voies d'accès (de 150m chacune) réservées aux bus entre l'avenue Foch et la Gare sur les branches principales du carrefour"
Lequel ? Sur quel espace ? Au détriment des trottoirs ? Chantier programmé pour 2014 . Coût de 315 000€.

EMPRISE DE LA CCBS SUR LES RUES DE CHATOU

La CCBS contrôle déjà la gestion d'une quinzaine de chaussées, mais les trottoirs sont toujours à la charge de la commune!!! Allons-nous vers une double administration de nos rues???



UN PROJET UBUESQUE

Comment peut-on concevoir un plan de déplacements qui ne concerne que les chaussées sans s'occuper des trottoirs?
La gestion des déplacements sur les trottoirs des piétons, des personnes à mobilité réduite, est complètement absente, on ne s'occupe de ceux-ci que lorsqu'ils traversent les chaussées...Et les cyclistes? Vont-ils sur la chaussée ou sur les trottoirs?
La CCBS décide que les cyclistes, aux ronds-points, circuleront exclusivement sur les trottoirs, au mépris du code de la route.

DES FINANCEMENTS FLOUS

Le Conseil Général souligne, dans une lettre jointe au dossier, qu'il ne s'est pas engagé sur plusieurs actions présentées par la CCBS comme financées par lui.



UN PROJET PASSE-PARTOUT, SANS ANALYSE DES REALITES LOCALES DES 7 COMMUNES

On a l'impression de lire un projet-type reproduit selon la pratique du copié-collé. Les besoins de Chatou ne semblent pas être pris en compte.
Un classement des voies déjà contesté par le Conseil Général des Yvelines - Détail inquiétant : dans les voies secondaires (la grande majorité des voies) la CCBS considère que les "agréments", bancs et éclairage, ne sont pas nécessaires!!!

Nous vous invitons vivement à vous rendre en mairie pour y consigner vos observations sur le PLD

Pour vous aider, nous avons analysé les 150 pages du projet
vous trouverez le résultat de ces analyses sur notre site internet: www.adrec-chatou.fr

Rappel d'autres actions récentes de l'ADREC pour Chatou

- en 2011 Affaire de la tour géante de Rueil, l'ADREC, en partenariat avec Bellerive, obtient l'abandon du projet.
- en 2011 et 2012 l'ADREC et Bellerive gagnent à Nanterre, puis à Versailles, les procès intentés par la municipalité de Rueil.
- en 2012 Véloroute Paris Londres, l'ADREC obtient quai Mermoz le maintien d'un trottoir et des arbres.
- en 2012 Quartier Gambetta, l'ADREC rappelle à l'OGIF ses engagements. Les derniers commerçants sont indemnisés
- en 2010-2011 l'ADREC obtient du promoteur la Franco-Suisse l'élargissement à 2,33m du trottoir de la rue Abbé Borreau.



NOS ACTIONS VOUS INTÉRESSENT? REJOIGNEZ-NOUS!

Coupon à envoyer à l'ADREC, 30 rue François Laubeuf - 78400 Chatou

Prénom.....Nom.....

Adresse.....

Adresse électronique (e-mail).....téléphone.....

je soutiens l'action de l'ADREC dans le cadre du PLD proposé par la CCBS

j'approuve les autres actions entreprises par l'ADREC

j'adhère à l'ADREC (cotisation 12€) chèque à l'ordre de l'ADREC

